

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 31 mars à 17 heures conformément aux convocations du 22 mars 2021.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 15 octobre 2020 ; compte de gestion 2020 ; compte administratif 2020 ; budget primitif 2021 ; questions diverses.

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente-et-un mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 22 mars 2021.

Présents : Mesdames Alexandra JARRIGE, Eliane BONNEVIALE, Odile LAUBY, Marie-Paule BRESSOULALY, Nicole AURAND, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN ;

Excusé : Monsieur David ESPECHE ;

Procuration : de Monsieur David ESPECHE à Madame Alexandra JARRIGE ;

Secrétaire de séance : Madame Ornella MIMY.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2021/001 – COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion établi par le percepteur présente un résultat budgétaire 2020, de 4 616,00 € en recettes de fonctionnement et 3 119,83 € en dépenses de fonctionnement, soit un excédent de 1 396,00 euros. Ainsi, le résultat d'exécution 2020 s'établit à 1 900,17 € (excédent 2019 de 504,00 € et excédent 2020 de 1 396,17 €) est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 06/04/2021

transmise au Préfet le 06/04/2021

2021/002 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Alexandra JARRIGE est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2020.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2020 de 1 907,17 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 06/04/2021

transmise au Préfet le 06/04/2021

2020/003 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2021.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 900,17 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 06/04/2021

transmise au Préfet le 06/04/2021

2021/004 – LOYER «RESTOS DU CŒUR»

Par courriel en date du 1er février adressé à la commune d'Authezat, Madame GUILLOT, maire de Saint-Amant-Tallende propose aux communes dont sont originaires les utilisateurs des services des Restos du Cœur, de partager les frais de location du local, supportés par l'association. Treize communes sont concernées, chacune est sollicitée proportionnellement au nombre de familles accueillies.

La contribution pour Authezat est de 131 euros.

Les conseillers municipaux unanimes, lors de la séance du 3 février 2021, ont accepté cette participation et proposé qu'elle soit prise en charge par le budget du CCAS.

Les membres du CCAS, à l'unanimité acceptent de prendre en charge cette dépense.

Délibération : affichée le 06/04/2021

transmise au Préfet le 06/04/2021

Adoption des délibérations n°2021-001 à 2021-004

Fin de la séance à 18 heures 10.

Le Président,




Pierre METZGER.